



## ET SI CHACUN ARRÊTAIT DE CRÉER SA (PETITE) ENTREPRISE ?

Barbara Garbarczyk  
Chargée de projets  
Études & animations



Analyse 2015

*« Ma petite entreprise  
Connaît pas la crise  
S'expose au firmament  
Suggère la reprise  
Embauche  
Débauche  
Inlassablement se dévoile »*  
Alain Bashung

DOSSIER  
« L'AVENIR DU TRAVAIL »

Et si chacun arrêta de  
créer sa (petite)  
entreprise ?

Dans les discours dominants, l'évolution de la courbe du chômage est devenue la grande obsession de notre société, à tel point qu'un projet d'entreprise est souvent justifié par le nombre d'emplois créés (ou maintenus). En tant qu'acteur de l'économie sociale, nous remarquons en effet que nos actions intéressent les politiques à la condition de pouvoir répondre à la question : « Quel impact sur l'emploi ? ». Finalement, la qualité et surtout le sens de ces emplois importent peu. Face à l'urgence sociale d'assurer un emploi (ou au moins un revenu) à tout le monde, une réflexion plus prospective sur l'avenir du travail peine à entrer dans le débat public.

Elle nous semble pourtant plus que nécessaire. Et c'est pourquoi nous invitons les lecteurs à un questionnement sur l'avenir du travail en plusieurs temps<sup>1</sup>. Cette première analyse propose la (re)découverte des coopératives d'activités et d'emploi et leurs évolutions<sup>2</sup>. Face au manque d'emplois disponibles, de nombreux dispositifs sont mis en place afin de stimuler l'autocréation d'activité. « Devenir son propre patron », voilà un slogan qui fait rêver, mais qui cache une réalité souvent précaire et éloignée de l'émancipation prônée. Les coopératives d'activités ont vu le jour pour accompagner ce phénomène tout en sécurisant les parcours individuels. Demain, l'évolution de ces coopératives en « mutuelles de travail » pourrait bien préfigurer une nouvelle manière de travailler, sans être condamné à devoir « créer des entreprises ».

Pour poser le cadre, nous rappellerons tout d'abord quelques enjeux fondamentaux du monde du travail. Nous reviendrons ensuite sur l'origine des coopératives d'activités et d'emploi et leur possible évolution, demain, en « mutuelles de travail ». Enfin, nous discuterons des potentialités de telles structures dans la redéfinition du travail en y analysant le rôle possible de l'économie sociale, tout en pointant quelques questions encore en suspens. Nos réflexions ont notamment été nourries par une rencontre organisée par le collectif Riposte.CTE<sup>3</sup>, avec Sandrino Graceffa (directeur de SMart), Noémie de Grenier (co-directrice de Coopaname), Patrick Lemoine (co-président de Coopaname) et Steve Bottacin (artiste).

<sup>1</sup> D'autres analyses sur l'avenir du travail suivront en 2016.

<sup>2</sup> Pour le fonctionnement d'une coopérative d'activités, nous renvoyons à une analyse précédente : « Les coopératives d'activités », SAW-B, 2012, disponible sur [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be).

<sup>3</sup> Riposte.CTE est un espace de coopération et d'actions de chômeurs et travailleurs engagés. Le débat a eu lieu le 9 décembre 2015 à Liège et était animé par Thierry Muller. Plus d'infos : [www.riposte-cte.tumblr.com](http://www.riposte-cte.tumblr.com).

## « J'AI (TRÈS) MAL AU TRAVAIL »

Le titre de ce film documentaire de Jean-Michel Carré (2007) résume à lui seul la vision peu réjouissante du monde du travail aujourd'hui. Un grand nombre de chercheurs ont décrit et analysé cette réalité. Rappelons ici simplement quelques lignes directrices qui nous semblent particulièrement pertinentes pour notre réflexion.

L'emploi est aujourd'hui l'unique activité qui semble digne d'intérêt. Pourtant, l'emploi n'est qu'une forme de travail (la plus visible) parmi d'autres (pensons au bénévolat, mais aussi au travail domestique par exemple). Même sans emploi, beaucoup de personnes travaillent, d'une manière ou d'une autre. Pourtant, avez-vous remarqué que la question « que fais-tu dans la vie ? » signifie en fait « de quelle manière gagnes-tu ta vie ? ». En plus d'être un statut social, c'est sur l'emploi que se base notre système de sécurité sociale, censé mettre à l'abri tout un chacun de la pauvreté : il donne donc accès à des droits. Objet de toutes les convoitises, l'emploi ne serait cependant pas accessible à tous : les nombreux chômeurs doivent donc chercher à « s'insérer » à tout prix dans un marché du travail bouché. Et c'est seulement en prouvant leurs efforts qu'ils obtiendront éventuellement une allocation leur permettant de survivre. Celles et ceux qui ont la « chance » d'avoir un emploi ne sont pas pour autant tranquilles : la généralisation des formes d'emplois précaires, intermittents, « par projets » mettent sous pression des travailleurs qui ont peur de se retrouver au chômage, avec des dégâts collatéraux considérables (et notamment burn-out, absentéisme et maladies du travail).

### « Trouve la balle »

*« On voit bien qu'il manque de l'emploi, énormément, pour toute une frange de la population qui n'a pas les qualifications nécessaires. Et qui voudrait bien travailler mais par rapport aux emplois qui sont disponibles, on n'est pas, ils ne sont pas à la hauteur. Ça devient un jeu de dupes, complètement dingue. On a un travailleur social qui accompagne une personne pour chercher un emploi, alors qu'on sait qu'il n'y en a pas et que quelqu'un d'autre vient contrôler. C'est comme si on jouait à un jeu : on vous enferme dans une pièce, on vous dit « trouve la balle », on sait bien, on a vu en deux secondes qu'il n'y a pas de balle, peut-être que dans un mois quelqu'un mettra une balle, bien-sûr que je la prendrai, mais là, il n'y a pas de balle, puis quelqu'un d'autre vient m'aider à chercher cette balle qui n'existe pas dans cette pièce, et enfin après quelqu'un d'autre va venir contrôler pour voir si on cherche bien cette balle qui n'existe pas dans cette pièce. C'est ce qui m'agace en ce moment, le contrôle je ne le supporte plus. »*

Stéphane Bertrand, coordinateur pour Intregra Plus.

Extrait recueilli dans le cadre d'une émission radio réalisée en 2015 à Marche, avec les stagiaires de structures d'insertion socioprofessionnelle<sup>4</sup>.

Stigmatisation pour les exclus de l'emploi, souffrance pour les salariés, le tableau ne fait pas rêver. Comme le dit Steve Bottacin, « le marché de l'emploi devient le lieu de toutes les rivalités et de toutes les violences : une arène surpeuplée où se joue le présent mais aussi l'avenir de chacun... »<sup>5</sup>. Pour atténuer cette violence, de nombreux dispositifs sociaux sont mis en place (insertion socioprofessionnelle, article 60, etc.)... S'ils sont tout à fait nécessaires pour venir en aide aux plus démunis, ces dispositifs apportent le plus souvent des réponses palliatives, sans réellement proposer des alternatives<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Pour écouter l'émission : [www.saw-b.be/spip/RADIO-SHERWOOD](http://www.saw-b.be/spip/RADIO-SHERWOOD)

<sup>5</sup> Steve Bottacin, « Le prédateur et le coopérateur », analyse Smart, 2015.

<sup>6</sup> Voir aussi notre analyse « Entre intégration professionnelle et émancipation sociale, quels nouveaux défis pour les CISP ? », 2015, disponible sur [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be).

Il reste une autre voie souvent présentée comme souhaitable qui est, pour reprendre le titre de la brochure du 1819.brussels<sup>7</sup> « ne cherchez plus un emploi, créez-le ! ».

## L'AUTOCRÉATION D'EMPLOI : OUI MAIS ... NON

À première vue, il peut sembler que quitter le salariat pour échapper aux liens de subordination, parfois étouffants, est tentant et que nombre d'indépendants font ce choix consciemment (et s'en sortent plutôt bien). Ne pas avoir de patron et vivre de ses passions, l'alliance de rêve ! Mais cette image cache une autre réalité, qui est celle des travailleurs indépendants de « dernière chance ». Pour ceux-là, ce statut n'est pas une option librement choisie, mais bien une situation subie (par nécessité, à défaut d'avoir trouvé mieux...). On note d'ailleurs que, partout en Europe, la crise de 2008 a provoqué une nette augmentation du nombre d'indépendants<sup>8</sup>. Ce statut expose à de nombreux risques et difficultés qui rendent ces travailleurs largement vulnérables : protection sociale insuffisante<sup>9</sup>, notamment en termes de chômage, conséquences désastreuses en cas de maladie ou d'accident, nécessité de s'autoformer en permanence, isolement... De plus, si certains travailleurs indépendants s'en sortent bien financièrement, notons qu'en 2013, 16% d'entre eux gagnaient moins de 833€ par mois (le seuil de pauvreté étant alors de 973€)<sup>10</sup>. Et la tendance n'est pas radieuse : le nombre de travailleurs indépendants augmente alors que leurs revenus ne font que baisser.

C'est cette tension entre désir d'émancipation et risque de précarité qui est ainsi pointée par les auteurs d'un ouvrage sur la Manufacture coopérative<sup>11</sup> : « *de nouvelles aspirations apparaissent : travailler moins, travailler mieux, mettre du sens dans son travail... elles trouvent un écho dans l'incitation à l'entrepreneuriat individuel ; mais, de manière paradoxale, de ce désir d'autonomie naissent de nouvelles formes d'hétéronomie : l'entrepreneur-e individuel-le est pleinement soumis-e aux lois du marché, aux mêmes forces centrifuges qui l'ont poussé-e, par choix ou par contrainte, hors du salariat. Il/elle rencontre de nouvelles situations de domination (forte dépendance au donneur d'ordre, concurrence accrue entre les travailleurs indépendants...), mais alors que sa précarité augmente, sa protection sociale s'affaiblit* »<sup>12</sup>.

Qu'on soit salarié, indépendant ou chômeur, le monde du travail ne cesse de nous assigner à des relations que Steve Bottacin n'hésite pas à qualifier de « féodales », au sens où dans chaque cas, « *une des parties est concrètement inféodée à l'autre : le salarié précaire à ses employeurs, le chômeur à son organisme de contrôle, et le travailleur indépendant à... lui-même, dans une logique d'(auto)-exploitation féroce et désespérée* »<sup>13</sup> ...

<sup>7</sup> « Le 1819 est un service téléphonique mis en place à l'initiative de la Région de Bxl-Capitale, pour informer et orienter les créateurs d'entreprises ou dirigeants d'entreprises existantes à Bruxelles. Ce service a une vocation de première porte d'entrée sur un ensemble de services, publics ou privés, à destination des entrepreneurs bruxellois. » [www.1819.be](http://www.1819.be)

<sup>8</sup> Eric Moranval, « La protection sociale des travailleurs indépendants » (sous la direction de Denis Stokkink et Sandrino Graceffa), analyse Pour la Solidarité et Smart, 2015.

<sup>9</sup> Le système de sécurité sociale a été créé au sortir de la deuxième guerre mondiale, alors que les travailleurs indépendants étaient très peu nombreux.

<sup>10</sup> Arnaud Lefèbvre, « Constat alarmant : 16% des indépendants de Belgique vivent sous le seuil de pauvreté », [www.express.be](http://www.express.be), 30 juillet 2013.

<sup>11</sup> La Manufacture coopérative est une recherche-action initiée par les SCOP Oxalis et Coopaname à laquelle est associé le laboratoire LADYSS. Elle s'engage sur la transformation de collectifs de travail en organisations coopératives, quelle que soit la dynamique de cette transformation : récupération, mutation ou reprise.

<sup>12</sup> La manufacture coopérative, *Faire société : le choix des coopératives*, éditions du Croquant, 2014, p.29.

<sup>13</sup> Steve Bottacin, *op.cit.*

## DES COOPÉRATIVES D'ACTIVITÉS...

Les difficultés et les risques du passage au statut d'indépendant ne sont pas nouveaux, et une des solutions développées par l'économie sociale sont les coopératives d'activités. Nées en France et importées en Belgique en 1999 (avec la fondation de la première entreprise du genre : Azimut<sup>14</sup>), les coopératives d'activités visent à accompagner les personnes au chômage vers la création de leur propre activité dans un cadre sécurisé (test de l'activité au sein de la coopérative, maintien des allocations de chômage pendant une phase de transition).

### Qu'est-ce qu'une coopérative d'activités ?

« La coopérative d'activités a pour objectif de permettre à des personnes qui disposent d'un savoir-faire et ont envie de créer leur propre emploi ou leur propre structure économique de le faire dans un cadre sécurisé, facilitant leur démarrage et leur permettant de se familiariser avec le fonctionnement et la gestion d'une entreprise. Ces "candidats-entrepreneurs" - principalement des chômeurs difficiles à placer et d'autres groupes à risque – concluent avec la coopérative d'activités une convention (d'une durée totale de dix-huit mois maximum) définissant l'accompagnement, l'encadrement et le coaching liés à leurs activités ; ils se voient offrir la possibilité de tester en situation réelle la viabilité du projet économique dans lequel ils ont l'intention de se lancer en tant qu'indépendants tout en conservant, pendant la durée de la convention, leurs droits sociaux (allocations de chômage, revenu d'intégration ou aide sociale).

La coopérative d'activités repose sur une dynamique collective, s'appuyant sur des réunions mensuelles entre entrepreneurs, un coaching individualisé et un accompagnement de terrain par des professionnels. Elle met à la disposition du candidat-entrepreneur sa structure juridique et son numéro d'entreprise ; elle devient donc en quelque sorte son centre de facturation.

Le principe du non-endettement, fondamental au sein des coopératives d'activités, limite sensiblement le champ des activités possibles : activités de services ou de petit artisanat - toutes activités légères en termes d'investissement, nécessitant peu de stock. La coopérative ne peut encadrer des activités qui nécessitent de lourds investissements financiers, tels que l'industrie ou le commerce, ou qui demandent des garanties ou une assurance de longue durée, comme le secteur de la construction. »

Source : Dictionnaire du Centre d'économie sociale de l'université de Liège, [www.ces.ulg.ac.be](http://www.ces.ulg.ac.be)

### Mise au point lexicale

Comme souvent, les terminologies utilisées dans le monde francophone prêtent à confusion. Voici donc quelques précisions.

En Belgique, les coopératives d'activités sont des sociétés à finalité sociale qui sont reconnues, au même titre que les couveuses d'entreprises, par le décret du 18 juillet 2008 baptisé SAACE (Structures d'Accompagnement à l'Auto-Création d'Emploi). À ce titre, elles bénéficient d'un soutien financier public.

Les coopératives d'emploi (comme se nomme DiES, voir plus loin), elles, n'ont pas de structure juridique particulière, ni d'agrément, ni de label.

En France, on dit CAE (coopérative d'activités et d'emploi) pour l'ensemble des structures.

<sup>14</sup> Voir : [www.azimut.cc](http://www.azimut.cc). Il est intéressant de souligner que Jean-François Coutelier (à l'origine de cette coopérative d'activités) travaille aujourd'hui au développement d'une autre coopérative –Scopiton- qui vise à mutualiser des services entre petites entreprises.

Cette « première génération » de coopérative d'activités vise donc bien une transition plus douce et sereine entre le statut de demandeur d'emploi et le statut d'indépendant, via une réduction de la prise de risque initiale et la rupture de l'isolement du porteur de projets. En Belgique, elles se réunissent au sein de la fédération Coopac<sup>15</sup>.

Cette expérience a entraîné les réflexions suivantes : finalement, pourquoi devrait-on quitter la coopérative d'activités après le test ? Pourquoi ne pas continuer à bénéficier des avantages de certaines mises en commun (achat de matériel, entraide pour la trésorerie, etc.) avec les autres entrepreneurs au sein d'une entreprise, tout en menant ses activités en toute indépendance ? C'est le principe de la coopérative d'emploi ou de « l'entreprise partagée ». Finalement, aujourd'hui, « *on partage bien son appartement ou sa voiture, non ?* », interroge Sandrino Graceffa. Ici, il ne s'agit pas de faire un test pour devenir indépendant, mais bien de développer son activité au sein d'une entreprise dont on deviendrait à la fois salarié et associé, sur le long terme. C'est l'option qu'a choisi DiES, coopérative d'emploi en Belgique. Elle réunit aujourd'hui une soixantaine d'entrepreneurs salariés actifs dans de nombreux domaines : ONG, formation, design, traduction, services aux entreprises, photographie, etc. Pour rentrer dans la coopérative, il y a trois conditions : « *maitriser un savoir-faire/un métier, démontrer la viabilité du projet professionnel tant au niveau stratégique qu'au niveau financier (minimum 2000 € de marge brute mensuelle moyenne), adhérer au règlement d'ordre intérieur* »<sup>16</sup>. Au bout de six mois, on est invité à devenir associé et participer aux instances de décisions, selon le principe « une personne – une voix ». Par ailleurs, notons qu'Azimut a récemment également lancé « Join up », le projet de coopérative d'emploi pour les personnes désirant rester dans la coopérative après la phase de test et qui réalisent un chiffre d'affaires suffisant.

#### Deux exemples : Coopaname et Smart

« *Coopaname est une coopérative ouvrière et œuvrière issue du mouvement des coopératives d'activités et d'emploi. Multi-activité et ouverte, Coopaname propose à tout travailleur et toute travailleuse, qu'elle soit graphiste ou rempailleur de chaises, consultante ou e-commerçant, développeur informatique ou magicienne, d'intégrer librement la coopérative, d'y apporter son savoir-faire et d'y développer, de manière autonome, une activité économique qui lui permettra de s'y salarier et d'y bénéficier d'une protection sociale. En d'autres termes, un cadre collectif où chercher ensemble les moyens de vivre décemment de ce qu'on aime et sait faire au rythme qui nous convient.* »<sup>17</sup>

Coopaname est une structure française active en Île-de-France et dans la Sarthe. Elle regroupe aujourd'hui plus de 750 personnes. Pour rentrer à Coopaname, pas besoin de justifier un chiffre d'affaires minimal : « *Dès vos premières facturations, vous signez avec Coopaname un CDI – vous bénéficiez ainsi de la protection sociale et des mêmes droits que tout salarié – et commencez à vous salarier avec votre propre chiffre d'affaires. Le salaire que vous vous versez est lissé dans le temps et revu au fil de l'évolution de votre activité.* »<sup>18</sup>

SMart est née en 1998 en Belgique. Elle est aujourd'hui présente dans 8 pays européens et compte près de 60 000 membres. « *Notre organisation apporte des réponses concrètes, propose des conseils, des formations et des outils administratifs, juridiques, fiscaux et financiers pour simplifier et légaliser l'activité professionnelle dans le secteur créatif* »<sup>19</sup>. En plus d'apporter des solutions pour de nombreux travailleurs du secteur créatif, Smart a largement contribué à de nombreux combats pour la reconnaissance et la valorisation de ces travailleurs « atypiques ». SMart Belgique a récemment lancé le « SMart in Progress »,

<sup>15</sup> [www.coopac.be](http://www.coopac.be)

<sup>16</sup> [www.dies.be](http://www.dies.be). DiES est une coopérative à finalité sociale agréée par le Conseil National de la Coopération.

<sup>17</sup> [www.coopaname.coop](http://www.coopaname.coop)

<sup>18</sup> *Ibidem*.

<sup>19</sup> [www.smartbe.be](http://www.smartbe.be)

un chantier participatif de plusieurs mois pour lequel tous les membres sont invités à participer. Le but ? Transformer l'association en coopérative afin de mieux pouvoir répondre aux besoins et aux défis de demain, en toute autonomie.

### ... AUX MUTUELLES DE TRAVAIL ?

« Les coopératives d'activités et d'emploi, c'est une solution, ce n'est pas un modèle » précise Sandrino Graceffa. Cependant, c'est peut-être au sein-même de ces coopératives que s'invente et se pense le travail de demain. « L'entreprise deviendra de plus en plus fonctionnelle à l'avenir : les gens vont l'utiliser car ils en ont besoin pour faire ce qu'ils veulent » poursuit-il. On passerait ainsi de l'entreprise partagée à la « mutuelle de travail ». A quoi ressemblerait cette mutuelle ? Difficile à dire précisément, car le projet est encore en train d'être inventé. Néanmoins, il s'agirait d'une évolution du modèle des coopératives d'activités et d'emploi : des associés y travaillent de manière autonome, tout en se sécurisant les uns les autres. Contre la culture du risque entrepreneurial, on répond par un risque collectif<sup>20</sup> (donc moindre, et peut-être plus audacieux). Par ailleurs, à l'intérieur-même de la mutuelle, on pourrait voir la formation souple et opportuniste de petites PME ou de collectifs de circonstance qui pourraient travailler ensemble pour une occasion particulière ou sur une plus longue durée. Le fait de ne pas devoir créer une structure à part entière, en plus de la souplesse et la facilité, peut aussi permettre d'éviter de devoir faire face à des dilemmes : si le projet ne fonctionne pas ou plus, ou encore devient inadapté avec le temps, on peut « fermer la boutique » avec moins de dégâts et plus de perspectives de reconversion qu'aujourd'hui (vu que tout le monde reste quand même dans la même mutuelle). Peut-être que cette manière plus souple de créer et de travailler favorisera une plus grande remise en question des raisons d'être et des modes de fonctionnement des groupes ainsi formés. Aujourd'hui, le chantage à l'emploi reste immense : par exemple, même si on sait que certaines activités d'entreprises sont catastrophiques pour l'environnement, il est souvent très difficile d'envisager leur fermeture à cause de la perte d'emplois que cela provoquerait.

Dans cette mutuelle, « on n'y entre plus avec un projet entrepreneurial, mais avec des savoir-faire (un « métier ») dont on souhaite vivre de manière autonome »<sup>21</sup>. C'est vraiment le changement d'échelle qui transformerait une expérimentation en modèle. Comme le dit Sandrino Graceffa, « c'est par la force du nombre qu'on peut créer du droit ».

#### Demain, la nouvelle mutuelle **Bigre !**

« **Bigre !** est née de la rencontre entre *Coopaname*, *Oxalis*, *Grands Ensemble* et *Vecteur Activités*, issues des mouvements de la coopération d'activités et d'emploi, et de *SMartFr*, la représentante française du groupe mutualiste *SMart*, originaire de Belgique, qui rassemble 55 000 professionnels du secteur créatif partout en Europe.

Il s'agit d'un groupement coopératif ouvert et accueillant, au sein duquel sont mutualisées les fonctions support : gestion, recherche, protection sociale, appui juridique, etc.

Ensemble, Oxalis, Vecteur Activités, SMartFr, Coopaname et Grands Ensemble, ainsi que toutes les organisations coopératives, associatives ou mutualistes qui les rejoindront, entendent dépasser, par la coopération, l'alternative classique entre travail salarié subordonné et travail indépendant précarisé. Leur union, d'essence mutualiste, porte la revendication forte d'inventer, en refusant la marchandisation des questions sociales et

<sup>20</sup> La manufacture coopérative, *Faire société: le choix des coopératives*, éditions le Croquant, 2014.

<sup>21</sup> Joseph Sangiorgio et Stéphane Veyer, « Les coopératives d'activités et d'emploi : un exemple de construction d'une innovation sociale », *Projectics / Proyéctica / Projectique* 2009/1, p. 51-61.

sans attendre la puissance publique, les pratiques nécessaires à une resocialisation de l'économie.

*Bigre !* constitue une forme novatrice d'organisation économique et sociale : une mutuelle de travail associé. Elle rassemble, en une seule et même communauté, plusieurs milliers de sociétaires, qui se garantissent les uns les autres, sur un pied d'égalité, une capacité économique et sociale à bien faire leurs métiers respectifs et à en vivre.

Concrètement *Bigre !* a vocation à intégrer à son sociétariat tout aussi bien des artisans que des intermittent-te-s du spectacle, des free-lance, des auteurs, des e-commerçant-e-s, des journalistes ou des prestataires de services. Grâce à sa structure commune d'accompagnement à la coopération appelée «la Manufacture coopérative», *Bigre !* est également ouverte à toute nouvelle entreprise coopérative, mutualiste ou associative désireuse de concevoir en son sein des formes émancipées de rapport au travail.

*Bigre !* constituera une forme novatrice d'organisation économique et sociale : une mutuelle de travail associé. »<sup>22</sup>

Récapitulons brièvement l'histoire des coopératives d'activités (et d'emploi). À l'origine, elles visaient (et certaines visent toujours) à accompagner des demandeurs d'emploi à la création de leur propre activité, en leur faisant bénéficier d'avantages (maintien des allocations, possibilité de tester, conseils...) et de sécurité lors de la phase de transition. Ensuite, certaines structures ont voulu « pérenniser » cette phase de transition, en salariant les entrepreneurs qui bénéficient alors des avantages du salariat, notamment en termes de sécurité sociale, et de la liberté de l'indépendant. Aujourd'hui, certaines structures imaginent et testent déjà un modèle qui va plus loin, et qui demain, pourrait à la fois se massifier et devenir un lieu où se côtoient et travaillent personnes individuelles, mais aussi groupes et collectifs ponctuels ou plus pérennes. C'est l'idée de la « mutuelle de travail » (une coopérative de métiers, pourrait-on dire).

Il est intéressant de souligner que ce qui se présente comme une aide (la coopérative d'activité) peut donner naissance à une solution (la coopérative d'emploi), qui elle-même inspire la création d'un modèle (la mutuelle de travail).

## DE L'ENTHOUSIASME... ET DES QUESTIONS !

### Faire un deuil joyeux !

En 1958, la philosophe Hannah Arendt écrivait déjà : « *la société moderne, après avoir transformé la société toute entière en une société de travailleurs, délivre progressivement celle-ci des chaînes du travail. Mais les discours sur la fin du travail sont ressentis comme une menace et non comme une libération* »<sup>23</sup>. Presque 60 ans plus tard, cette phrase semble toujours d'actualité. Il nous semble que nous sommes face à des ressentis hautement ambivalents par rapport à l'emploi. D'un côté, nous héritons de luttes passées de l'importance de réduire la place de l'emploi, de le « domestiquer » en vue de tendre davantage vers « la société du temps libre » promise (mais qui n'arrive pas). Aujourd'hui, l'augmentation des revendications de temps-partiels choisis, de crédit-temps et autres pauses-carrière rend compte de cette aspiration à sortir de la centralité totale de l'emploi

<sup>22</sup> *Bigre!* n'a pas encore de site internet. Pour plus d'infos, voir : <http://www.coopaname.coop/actualite/bigre-cooperation-7000-personnes>

<sup>23</sup> Alban Goguel d'Allondans, « Les métamorphoses du travail. Requiem pour l'emploi salarié ? », *Innovations* 2005/2 (no 22), p. 9-32.

dans nos vies. De l'autre côté, l'emploi continue à être perçu comme un Graal, un fondement de la vie sociale, un accès à des droits, et le moyen de gagner sa vie. Dans ces ressentis contradictoires et face à la situation actuelle du monde du travail, une chose est sûre : il nous faut réinventer le travail lui-même, « *et non pas simplement les conditions de travail, ni les formes du contrat salarié, ni encore le partage des gains de productivité dans une économie numérique !* »<sup>24</sup>. Et osons le dire haut et fort : c'est peut-être une bonne nouvelle, c'est un défi passionnant ! Certains, comme Bernard Stiegler, n'hésitent pas à se réjouir ouvertement de la fin de l'emploi aliénant et subordonné qui, paradoxalement, « tuerait » le travail, l'œuvre<sup>25</sup>. Sans aller jusque-là, nous pouvons pressentir que, si ce n'est pas la fin du salariat, c'est en tout cas la fin de la société salariale où l'emploi en CDI à temps-plein aurait le monopole des formes de travail et serait le vecteur privilégié de moyen d'avoir une place dans la société, et d'avoir accès à une sécurité sociale, et donc des droits. « *Le salariat, modèle qui semble indépassable, n'est qu'une toute petite partie de notre histoire* » rappelle judicieusement Sandrino Graceffa. Le projet des mutuelles de travail est à cet égard porteur de pistes de réflexion et d'espoir.

### Quel rôle pour l'économie sociale ?

Dans ce défi de redéfinition du travail, les entreprises sociales ont-elles des choses à apporter ? De leur histoire pleine d'expérimentations, de tâtonnements, de luttes et de reconnaissances, sûrement. Mais ces réflexions doivent être actualisées, revisitées. « *Aujourd'hui, l'économie sociale est parfois trop dans une logique de conservation, alors qu'elle sait prendre des risques, non pas pour s'enrichir, mais pour prouver que d'autres modèles sont possibles* » souligne le directeur de SMart. C'est aussi là qu'il semble essentiel que l'économie sociale revendique un autre rapport au travail et pas juste la possibilité de créer « *des entreprises sympas* »<sup>26</sup>. Néanmoins, l'économie sociale ne redéfinira pas à elle seule le travail : il s'agit d'un chantier qui devra être mené avec d'autres acteurs, comme les syndicats, mais aussi des associations de travailleurs intermittents ou encore des collectifs de chômeurs (ou de travailleurs « hors emploi »). Néanmoins, la précieuse pierre à l'édifice de l'économie sociale est sans doute celle de toujours : celle des expériences pilotes, des essais-erreurs, autrement dit, celle de l'innovation sociale.

### Avec quel modèle de société ?

L'enthousiasme que peut susciter l'émergence d'un potentiel modèle de mutuelles de travail est grand. Néanmoins, nous aimerions pour finir proposer trois questions ouvertes qu'il nous semble important de ne pas mettre de côté dans cette réflexion.

Si permettre une plus grande autonomie aux travailleurs est plutôt souhaitable, on peut pointer le risque que, sans changement radical de conception du travail, ce soit réservé à une certaine élite qui sait se vendre, qui sait « se mettre en scène », comme le dit l'écrivain et chercheur Christian Salmon<sup>27</sup>. Devenir « entrepreneur de soi » n'est finalement que l'application de la logique néolibérale... à soi-même ! Alors, même transposé à un cadre solidaire, est-il souhaitable que nous devenions tous de petits entrepreneurs de nous-mêmes ? Que faire des personnes qui n'ont pas forcément des compétences ou des aspirations entrepreneuriales ? Il nous semble nécessaire que des processus d'éducation et des espaces de débat soient, dès l'origine, proposés et encouragés par ces structures. Non pas seulement pour « former » les personnes à devenir entrepreneur (de soi), mais pour débattre du sens que ça aurait de l'être (ou ne

<sup>24</sup> Stéphane Veyer, « Pour une mutualité de travail », La Tribune Fonda, n°222, juin 2014.

<sup>25</sup> Voir son livre d'entretien, au titre explicite : Bernard Stiegler, *L'emploi est mort, vive le travail !*, entretien avec Ariel Kyrrou, Fayard/Mille et une nuits, 2015. Ou pour une présentation courte de ses propos : <http://www.dailymotion.com/video/x2m5g7z>

<sup>26</sup> Emmanuel Antoine et Stéphane Veyer, « Pour une économie sociale et solidaire de combat », *Le Monde*, 21 novembre 2013.

<sup>27</sup> Christian Salmon, « Un individu entrepreneur de lui-même », Rue Saint Guillaume, n°158, avril 2010.

pas l'être). Comme on peut le lire dans la Manufacture coopérative, « *pour ne pas perdre leur âme (anima), [les coopératives d'activités] se doivent de cultiver leur esprit (animus) coopératif* »<sup>28</sup>. Un autre risque à pointer est la taille de l'entreprise et le nombre de membres : si la masse permet la mutualisation, la solidarité et le changement d'échelle, elle comporte également son lot de difficultés. En effet, comment fait-on vivre la participation à 7 000 ? Comment éviter les procédures administratives lourdes ? Comment créer de la coopération et de la confiance quand tous les membres ne se connaissent pas ? Les petites entités dynamiques, indépendantes, résilientes pourront-elles avoir leur place dans une telle « superstructure » ?

Deuxièmement, comme le rappelle Steve Bottacin, « *un modèle de société commerciale n'est pas, quoi qu'on en dise, un modèle de société !* ». Ainsi, pour éviter de rester dans une « bulle alternative » ou juste défendre son pré carré, il semble essentiel de réfléchir aux liens qui peuvent exister entre le combat des entrepreneurs-salariés et celui des autres travailleurs dans ou hors emploi, au bénéfice de tous.

Enfin, cette proposition, si elle veut s'inscrire dans une réelle redéfinition du travail, ne peut pas se dispenser de réfléchir également aux formes d'activités qui ne se vendent pas sur un marché. Toute activité, aussi utile soit-elle, n'a pas vocation à se transformer en marchandise pouvant être vendue ou commandée. Aussi, comment reconnaître alors ces formes de contributions bénévoles et si utiles (ne serait-ce que le contributeur à un article de Wikipédia qui sera lu par des millions de personnes ?). Doit-on, en parallèle de ces propositions, réfléchir au moyen de garantir à chacun ses moyens de subsistances de manière inconditionnelle ? Doit-on partager (et donc réduire) le temps d'emploi ? Ceci demanderait alors de se poser sérieusement ces questions que propose déjà Stéphane Veyer, associé (et ancien directeur) de Coopaname : « *Où passe la frontière entre le travail et le loisir ? Et entre production et autoproduction ? Que signifie diviser le travail ? Quels éléments fondent l'obtention d'un revenu du travail ? Qu'est-ce qu'un métier ? Pour qui, pour quoi, à quoi travaille-t-on ? Sur quels fondements socialiser des revenus ?* »<sup>29</sup>.

Quoi qu'il en soit, si l'économie sociale veut réellement ambitionner un autre rapport au travail, il nous semble urgent d'avoir l'audace de revendiquer la création d'activités pleines de sens et vectrices d'émancipation personnelle et collective et non « simplement » la création d'entreprises. Soutenir l'expérimentation des mutuelles de travail serait un premier pas !

<sup>28</sup> La manufacture coopérative, *op.cit.*, p.71.

<sup>29</sup> Stéphane Veyer, *op.cit.*

## LES ANALYSES DE SAW-B

Rédigées avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les analyses de SAW-B se veulent des outils de réflexion et de débat. Au travers de ces textes, SAW-B souhaite offrir la possibilité aux citoyens mais aussi, plus spécifiquement, aux organisations d'économie sociale de décoder – avec leurs travailleurs et leurs bénéficiaires – les enjeux auxquels ils sont confrontés dans leurs pratiques quotidiennes. Cette compréhension des réalités qui les entourent est essentielle pour construire, collectivement, les réponses et dispositifs adaptés aux difficultés rencontrées. Ces analyses proposent également aux travailleurs de l'économie sociale de poser un regard critique sur leurs pratiques et leurs objectifs mais aussi sur notre société, ses évolutions, nos modes de consommations, de production, de solidarité, etc.

Ces textes ne sont pas rédigés « en chambre » mais sont le résultat direct des interpellations des acteurs de terrain. Nous vous invitons à les prolonger en nous relayant vos interpellations, commentaires et propositions. Si vous le souhaitez, au départ d'un de ces sujets d'analyse, nous pouvons aussi co-organiser avec vous une animation sur mesure au sein de votre entreprise sociale ou de votre groupe citoyen.

Nos analyses sont disponibles sur notre site [WWW.SAW-B.BE](http://WWW.SAW-B.BE), à côté de nos études, où elles sont classées selon les thématiques suivantes :

- Contours, objectifs et fonctionnement de l'Economie sociale
  - o Définitions et objectifs de l'Economie sociale
  - o Fonctionnement de l'Economie sociale
  - o Démocratie économique et participation
  - o Frontières de l'Economie sociale
  - o Financement de l'Economie sociale
- Economie sociale et enjeux politiques
  - o Enjeux européens et internationaux
  - o Enjeux belges et régionaux
  - o Economie sociale et enjeux de société
- Economie sociale et travail
  - o Insertion socioprofessionnelle
  - o Sens du travail
- Produire et consommer autrement
  - o Distribution et alimentation
  - o Logement
  - o Services
  - o Environnement
  - o Culture



SAW-B (Solidarité des Alternatives Wallonnes et Bruxelloises) est un mouvement pluraliste pour l'alternative économique et sociale. Créée en 1981, l'ASBL rassemble les femmes et les hommes qui construisent une économie centrée sur le respect de l'humain et de l'environnement et non sur le profit. Ses membres représentent plus de 300 entreprises sociales - soit 15 000 travailleurs - en Wallonie et à Bruxelles : des ASBL, des coopératives, des fondations et des sociétés à finalité sociale actives dans de nombreux secteurs tels que la culture, la formation, la santé, les énergies, les services à la personne, ...

SAW-B vise à défendre, représenter et développer l'économie sociale et les entreprises qui la composent. Elle est reconnue comme agence-conseil par la Wallonie et comme acteur d'éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Toutes nos analyses sont sur [www.saw-b.be](http://www.saw-b.be)